

Domaine Public DP

832

Quart de tour pour un nouveau départ

Les abonnés de la première heure s'en souviennent : DP bi-mensuel s'est présenté pendant neuf ans sur quatre pages de grand format (39,5 x 29). Lors du passage à l'hebdomadaire, en 1972, nous avons choisi un format réduit (26 x 20), inédit et maniable. Quatorze ans plus tard le format subsiste mais la présentation change : DP dorénavant se lit verticalement; rotation d'un quart de tour. Il ne s'agit pas seulement d'une pirouette. La nouvelle formule permet une mise en page plus souple, plus vivante; elle propose plus de rubriques régulières que vous découvrirez au fil des semaines. Grâce à l'informatique la rédaction assure maintenant elle-même la composition du journal, avec un choix plus étendu de caractères. Une autonomie accrue mais aussi une responsabilité plus lourde pour le rédacteur. Au total ces innovations devraient offrir une meilleure lisibilité à une matière - l'actualité politique, économique et sociale helvétique - qui, nous en convenons, ne soulève pas chaque semaine les passions.

L'adaptation de DP aux techniques nouvelles et le renouvellement formel que nous vous proposons ne nous font pas pourtant oublier la raison d'être de notre entreprise : "Le journal est fait pour vivre notre histoire", écrivions-nous il y a un peu plus

d'un an, au moment du départ de Laurent Bonnard, rédacteur responsable pendant treize ans.

Au moment où à coups de millions le combat fait rage sur le marché de la presse, où l'on demande au journaliste d'être surtout un instrument efficace au service de son entreprise, où la presse écrite est toujours plus tentée de singer les séductions visuelles de la télévision, l'équipe rédactionnelle de DP réaffirme l'importance qu'elle attache à l'expression d'une opinion indépendante des pouvoirs tant politiques qu'économiques.

Cette aventure - car c'en est une que de faire paraître semaine après semaine vingt-trois colonnes - qui consiste à décrire pour comprendre et à juger pour agir nous paraît indispensable, parce que parler à haute voix reste la condition première du débat démocratique. Cela, les titres-choc et les images percutantes ne le remplaceront jamais.

L'engagement de ceux qui font DP n'a de sens que par le soutien de tous les lecteurs. Domaine public vit avec un budget modeste, sans publicité et sans réserve financière; sa force, ce sont ses abonnés, sa publicité, ce sont encore ses abonnés qui la font. De nos lecteurs nous attendons critiques et suggestions, pour qu'avec eux l'aventure puisse continuer.

Domaine public

DP PERSISTE ... ET SIGNE

(réd.) Dès ce numéro, vous trouverez l'impressum et la liste des collaborateurs en pages intérieures. Autre nouveauté : DP prend l'option de signer désormais tous les articles qui paraîtront dans ses colonnes. Il ne s'agit pas d'une irruption du "star-system" dans notre hebdomadaire. Nous n'avons pas besoin - à l'instar de ce nouveau magazine TV - de Pierre-Pascal, Jean-Charles, Pierre et les autres pour vendre notre marchandise. Cette formule permettra simplement à nos lecteurs de voir "qui fait quoi" dans le journal. Les articles se-

ront en général signés par les initiales de l'auteur au début du texte. Exception pour les contributions de collaborateurs occasionnels et les points de vue qui seront signés en toutes lettres au bas du texte. Fruit d'une réflexion et d'une discussion communes, l'éditorial sera également signé en bas du texte. Quant à la signature "réd.", elle sera réservée aux textes collectifs, réécrits ou aux chapeaux ajoutés par le rédacteur au texte d'un collègue. Ne seront pas signés, ce que nous appelons les "brèves", simples découpages et "papiers collés" tirés de l'actualité et de la vie des médias.

Les affaires à suivre

(jd) Quatre fois par année - sans compter les sessions extraordinaires qui ont tendance à se multiplier - les débats du Parlement font la une de l'actualité nationale. L'espace de quelques jours, les moyens d'information se font l'écho d'une foule de sujets d'un intérêt variable qui devraient, pour certains d'entre eux du moins, retenir l'attention des citoyens. Mais la matière est souvent ardue et les péripéties auxquelles sont soumis les différents projets difficiles à suivre. D'où l'idée d'une rubrique régulière qui présente une sélection de l'ordre du jour des Chambres fédérales, en mettant l'accent sur le contexte et les enjeux des sujets retenus.

L'initiative populaire "Ville-campagne contre la spéculation foncière"

n'a aucune chance de rencontrer l'approbation des Chambres, pas plus que du peuple d'ailleurs. C'est qu'elle aborde l'un des sujets les plus controversés de la politique suisse : le droit foncier. Le peuple suisse est formé en majorité de locataires mais il réagit en propriétaire conservateur.

1950 : Rejet de l'initiative des Jeunes paysans pour la protection du sol et du travail contre la spéculation.

1967 : Rejet de l'initiative socialiste contre la spéculation foncière.

1969 : Acceptation sans enthousiasme des articles 22 ter et quater sur l'aménagement du territoire.

1976 : Court rejet de la loi sur l'aménagement du territoire.

1976 : Le PSS n'arrive pas au bout de la récolte des signatures pour son initiative "pour un nouveau droit foncier". Même sort pour l'initiative "pour une propriété non spéculative du sol" lancée par le vaudois Olivier Delafontaine.

1979 : Acceptation de la loi sur l'aménagement du territoire, version affaiblie.

Principe posé par l'initiative : la propriété du sol est réservée à l'usage personnel ou à la construction de logements à prix avantageux.

Une solution extrêmement rigide, c'est là sa faiblesse. D'où la proposition de rejet du Conseil fédéral qui en

reconnait néanmoins les mérites : elle met le doigt sur des problèmes qui exigent une solution (maintien des terres agricoles, lutte contre la thésaurisation du terrain à bâtir, mise à disposition de logements bon marché, priorité à l'usage personnel du sol).

Le refus du Parlement signifiera-t-il une fois encore l'enterrement de la question foncière ou le point de départ des réformes nécessaires ?

Crédit de 430 millions de francs pour le financement de mesures de politique économique et commerciale en faveur des pays en développement.

C'est le troisième du genre, prévu pour quatre ans. A ne pas confondre avec les crédits de la coopération technique. Il s'agit d'une aide à la balance des paiements, à la promotion du commerce et à l'exportation des produits de base, d'un encouragement aux investissements privés et de crédits mixtes (complément sans intérêt aux crédits bancaires). Exemples piqués au hasard : contribution au stock régulateur de l'étain, promotion de la vente de jute en Europe, prêt complémentaire pour la construction d'une fonderie en Egypte.

A noter que ce crédit est utilisé à des actions qui tiennent largement compte des intérêts de l'économie suisse.

URBANISME LAUSANNOIS A votes bloqués

(ag) A quelques-uns, sans arrière-pensée politique, nous pensons que le plan d'extension du Flon n'était pas d'ambition suffisante pour une ville comme Lausanne et surtout qu'il n'était plus adapté, malgré les efforts des services de la Direction des travaux, aux projets de concentration des transports.

Pour l'avoir dit à haute voix, quelle indignation manifestée par les responsables municipaux (et en privé, quelle hargne !)

En fait, les pouvoirs publics étaient bloqués par la convention d'ores et déjà signée avec la holding du Lausanne-Ouchy placé dès cette signature en situation dominante.

Le Conseil communal qui avait pu prendre du champ a été entraîné, à votes bloqués, dans une épreuve de force politique. Et l'Action nationale a été, par un travail au corps, retournée ; faut savoir être réalistes !

Le peuple tranchera. Mais dès maintenant, avec de gros moyens financiers où la holding du L.-O. fera sa large part s'esquisse une campagne sur les grands thèmes : l'avenir de Lausanne, les transports publics, l'emploi, etc... qui n'aura plus rien à voir avec une discussion concrète sur l'urbanisme des quartiers, les coûts du projet et ses insuffisances.

TROP CHERE, LA VIE ?

L'hebdomadaire patronal *Entreprise romande* a un nouveau chroniqueur parlementaire. Raymond Gremaud, de l'agence *Correspondance politique suisse*, plus conservatrice que libérale, donne le ton d'entrée : en marge du départ d'Alphons Egli, il exécute le chef du Département fédéral de l'intérieur, trop maximaliste à son goût, et la politique de protection de l'environnement dont le coût est jugé exorbitant. Sans même évoquer le coût social et économique d'un environnement dégradé. "C'est la dose qui fait le poison" lance le journaliste à l'adresse du successeur d'Alphons Egli, pour l'inciter à la mesure. Or c'est précisément la dose de pollution que nous avons déjà administrée au milieu vital qui justifie un remède de cheval, de toute manière moins coûteux que l'absence de soins.

PLACE FINANCIERE

L'or (déjà) relibéré

(yf) Le 28 décembre 1979, en pleine trêve des confiseurs, le Conseil fédéral surprenait tout son monde en annonçant la réintroduction de l'Icha sur le commerce physique des monnaies d'or et d'or fin, exonéré depuis 1954. Le 10 septembre 1986, le Gouvernement décide d'en revenir dès le 1er octobre prochain à la situation d'avant 1980. Ceci après avoir écrit en mars dernier qu'une telle exonération entraînerait une perte de recettes de 50 à 60 millions de francs par an difficilement compensable par un éventuel retour en Suisse des professionnels et des activités liés au commerce de l'or.

Comment expliquer ce retournement de la doctrine gouvernementale qui dépasse la "simple" suppression de l'Icha sur l'or pour concerner également d'autres mesures destinées à renforcer la place financière suisse par rapport à ses concurrentes étrangères traditionnelles (Londres ou Francfort par exemple) ou plus nouvelles (Luxembourg, Tokyo) ? D'abord, il faut savoir que si le moment choisi pour ce changement de cap a surpris, l'événement même

était attendu. Il avait d'ailleurs été clairement annoncé dans un rapport du 7 mars 1986 sur "certains aspects fiscaux de la place financière suisse" (*Feuille fédérale* 1.04.86, pp.828 - 853). Le rapport arrivait certes à la "conclusion que la place financière suisse n'est pas aussi menacée qu'on le prétend" ; mais le Conseil fédéral ajoutait prudemment : "même si certains allègements fiscaux sont souhaitables", sans préciser le temps ni l'objet. On est désormais fixé sur le calendrier et la matière. Dès le 1er octobre donc, la monnaie d'or sera exonérée de l'Icha tandis que l'impôt anticipé sur les avoirs interbancaires sera supprimé et le droit de négociation frappant les euro-émissions réduit de 3 à 1,5 ‰. Soit au total, paraît-il, une perte de recettes ne dépassant pas 40 à 45 millions par an (dont 35 millions pour l'exonération sur l'or, voir plus haut !)

En regard du produit rapidement croissant du droit de timbre, dont le rendement a doublé entre 1981 et 1985 et devrait dépasser les 2,5 milliards cette année, le coup de pouce donné à la place financière suisse paraît très modeste. Et, au fond, ce ne serait pas trop cher payé si le Conseil fédéral parvenait ainsi lundi prochain au National à dévier en corner, c'est-à-dire à recaler comme postulat la motion du groupe radical-démocratique qui demande toute une série de mesures tendant à la sauvegarde de la place financière suisse. Une motion identique présentée au Conseil des Etats par le radical saint-gallois Bürgi a été approuvée par la Chambre des Cantons le 13 mars dernier. Si le Conseil national devait confirmer, il en résulterait une perte de recettes s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs. D'où les concessions somme toute minimales faites au dernier moment, pour parer à un danger plus urgent. Le coup de l'Icha sur l'or aura duré près de sept ans. Celui de la taxe sur le mazout, pas tout à fait quatre mois. Rien à voir avec l'efficacité comparée d'un Georges-André Chevallaz, grand argentier fédéral jusqu'au 31 décembre 79 ou d'un Otto Stich. Mais beaucoup à faire avec les pressions sans cesse croissantes de la finance helvétique pour obtenir les conditions-cadre lui permettant de renforcer sa position sur le marché intérieur et mondial. On sait maintenant "qui gouverne vraiment dans ce pays".

PARTI DU TRAVAIL

Une vie - deux autobiographies

(cjp) Mentona Moser (1874-1971), personnalité quasi-légendaire pour les anciens du Parti du travail en Suisse alémanique, a eu une vie plutôt mouvementée. Après sa mort, on continue à parler d'elle. La *Wochezeitung* (24) a consacré un article à la publication de ses mémoires en deux éditions passablement différentes, l'une en Suisse et l'autre en RDA. Selon la *WOZ*, le livre édité en Allemagne de l'Est dresse un vigoureux portrait de la militante communiste alors que le livre édité en Suisse attache plus d'importance à sa sensibilité de femme. Nous avons trouvé cette version allemande, fort rare. C'est une oeuvre qui nous plonge dans l'histoire du mouvement ouvrier européen depuis le début du siècle. Mentona Moser représente un type de militante comme on a de la peine à se le représenter aujourd'hui. Un cahier de photographies et de reproductions de documents illustre l'ouvrage est-allemand. On y trouve notamment la lettre du Parti suisse du travail, du 5 décembre 1950, autorisant le transfert de Mentona Moser au SED (Parti socialiste unifié allemand), lettre signée par Edgar Woog. Pour le reste, il est clair que les censeurs de la République démocratique ont gommé de ce livre tout ce qui n'était pas conforme à l'orthodoxie.

Automobilistes de tous les pays ...

(réd.) On connaît la situation difficile du Parti suisse du travail, dont l'impact électoral a été sérieusement entamé ces dernières années. Lui suffira-t-il de tirer les ficelles de la démagogie la plus éculée pour remonter la pente ? Les communistes genevois semblent le croire puisqu'ils annoncent un référendum contre le projet d'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur, actuellement le plus bas de Suisse et qui n'a pas bougé depuis 25 ans, augmentation destinée à financer la construction de parkings de dissuasion pour diminuer la circulation en ville. ACS - Parti du travail même combat, au nom de l'internationale des automobilistes.

ACIDULE FM 102.8

Comme nous l'annoncions dans une récente édition, Radio Acidule a interrompu ses programmes durant une partie de l'été, ceci afin de permettre l'installation d'une nouvelle régie destinée à remplacer un matériel usé par une incessante "guerre des boutons". Les PTT ayant refusé de revenir sur leur décisions (voir DP 810 et 816), la radio lausannoise émet dès ce samedi 13 septembre, avec une grille des programmes toute neuve sur la fréquence 102.8 Mhz.

Violente campagne anti-sandiniste en Suisse alémanique. Le "chasseur de têtes" pour l'économie, Egon P.S. Zehnder, réclame la condamnation par les tribunaux militaires des "brigadistes" suisses engagés sur le terrain au Nicaragua. Il cite comme précédents la condamnation des Suisses engagés dans les Brigades internationales lors de la Guerre d'Espagne.

La Suisse romande suit de très loin les discussions sur la manière dont notre pays a cherché à "assimiler" les gens du voyage entre 1926 et 1973 (voir à ce sujet l'édition de DP 823). A Berne, un début

EN BREF

de boycott a entraîné l'année passée une diminution des ventes de timbres Pro Juventute. Or à la même période, d'autres régions du pays, dont la Suisse romande, ont enregistré une hausse sensible de ces ventes, si l'on en croit les déclarations du président de la Fondation, M. Rudolf Friedrich au *Tages Anzeiger*.

Il y a trop de vin en Suisse, et pourtant des communes vaudoises, autrefois viticoles, se remettent à planter de la vigne. C'est par exemple le cas de Prilly, près de Lausanne, qui a produit, pour la première fois en 1985, 800 bouteilles de blanc pour les vins d'honneur de la commune.

EGALITE HOMMES-FEMMES

Les préjugés ont la vie dure

(mam) Mentionné dans l'édition du 10 septembre du *Service de presse* de l'USS (no 26), le jugement de la Chambre des recours du tribunal vaudois en faveur d'une comédienne qui gagnait moins que ses collègues masculins risque de créer un précédent mémorable. Dans notre dernière édition (DP 831), nous appellions les femmes de toutes professions à faire valoir leur droit - reconnu par la Constitution fédérale - à l'égalité de traitement, au besoin avec l'aide d'un tribunal.

Le patronat ne semble pas l'entendre de cette oreille. Dans l'édition du 9 septembre de leur bulletin (no 1593), les Groupements patronaux vaudois mettent en garde contre "la surveillance judiciaire des rémunérations". Selon eux, attribuer aux tribunaux la responsabilité de mener une politique salariale en lieu et place des intéressés revient à "détourner l'article constitutionnel de son but".

La création d'organismes chargés de surveiller l'application du principe égalitaire - demandée l'an dernier par Yvette Jaggi - n'aiderait pas, selon les GPV à rendre plus simple l'appréciation de situations qui sont rarement identiques. Ainsi, poursuit le bulletin, "des différences de salaires basées sur l'ancienneté peuvent parfaitement se justifier, différences qui pénalisent évidemment la femme ayant dû interrompre son activité pendant quelques années". Plus loin : "la compétence, l'esprit d'initiative et toutes autres qualités humaines et professionnelles peuvent aussi être prises en considération dans la fixation du salaire". De là à en déduire que compétence et esprit d'initiative

sont des qualités essentiellement masculines, il n'y a qu'un pas. Le texte ne le franchit pas, mais ...

A l'appui de sa démonstration, le bulletin cite un jugement du tribunal administratif zurichois sur la plainte d'infirmières qui prétendaient comparer leurs salaires à ceux d'autres membres de la fonction publique. Le tribunal a débouté les plaignantes, renonçant à substituer "arbitrairement" son appréciation à celle de l'employeur (en l'occurrence la ville de Zurich). Un recours est actuellement pendante devant le Tribunal fédéral. Les experts zurichois ont admis que toute l'opération reposait en fin de compte sur un "jugement social".

Or, ce sont précisément ces "jugements sociaux" qu'il faut faire évoluer. Il a toujours été admis par les autorités politiques, purement masculines, qu'un gendarme devait être plus payé qu'une infirmière. Certes, les tribunaux n'ont pas à se transformer en commission d'évaluation, mais ils seront encore indispensables tant que n'auront pas évolué les "vieux jugements sociaux".

(jd) La grande majorité des Argoviens adopte une attitude positive à l'égard du développement technique et de ses effets. Leur canton, fortement industrialisé, abrite la plus grande partie des installations nucléaires du pays : Beznau I et II, Leibstadt, l'Institut fédéral de recherche nucléaire de Würenlingen et l'Institut suisse nucléaire de Villigen. Le canton défend encore le projet de centrale nucléaire de Kaiseraugst et propose des sites pour enfouir les déchets radioactifs. Bel optimisme et foi dans l'avenir. Ces solides convictions pourraient être ébranlées par les récentes révé-

ARGOVIE

Zone industrielle

lations de la radio alémanique : la décharge communale de Würenlingen a accueilli dès 1962 des déchets spéciaux - et notamment cancérigènes, radioactifs et hautement toxiques - contre forte rémunération et, dans un premier temps, avec la bénédiction de l'Office cantonal de la protection des eaux. Ces déchets spéciaux représentent actuellement 10 à 20% du contenu de la décharge, mais on n'est pas très au clair sur

leur nature exacte et pour cause : le chargement des camions n'a pas été contrôlé, les responsables de la décharge se contentant de la déclaration des livreurs. Il a fallu l'intervention de la Confédération pour que soit mis un terme au dernier contrat de livraison, en mars 1983, alors même que la commune s'était engagée au milieu des années 70 à ne plus accepter de tels déchets, contre la promesse d'une subvention d'assainissement de la part de Berne et du canton.

A noter que la décharge se trouve à proximité de la nappe phréatique de l'Aar.

Un séminaire sur le vélo ? Non, ce n'est pas du folklore.

(fb) Planificatrices, aménagistes, militants, élus communaux, policiers : 200 personnes ont participé au séminaire international sur le vélo organisé à Berne les 4 et 5 septembre par la communauté d'intérêt vélo de Suisse. Une occasion utile de connaître de nouvelles réalisations, de confronter des situations, de faire connaissance aussi avec ses homologues d'autres régions de Suisse.

Selon un modèle qui a fait ses preuves, le séminaire se déroulait en trois parties. La première matinée est consacrée à des exposés généraux en plenum. Un représentant de l'Office fédéral de l'environnement rappelle utilement, chiffres et graphiques à l'appui, ce que chacun pressentait : le vélo ne pollue pas, alors que 24% des émissions d'hydrocarbures dues au trafic routier proviennent des cyclomoteurs (et 59% des voitures) ; et 9% des déplacements en voiture font moins de un kilomètre, 32% moins de trois kilomètres. Autre exposé très écouté, celui de Benjamin Hofstetter, nouveau Conseiller d'Etat "vert" chargé de la

police, qui n'a pas oublié le temps où il présidait l'IG Velo de la ville de Berne.

Des groupes de travail thématiques occupaient les deux demi-journées suivantes : droit de la circulation et droit de la construction routière, effets des campagnes promotionnelles, collaboration entre autorités et milieux différents, synergie vélo / transports publics, sécurité des cyclistes, mise en oeuvre de mesures concrètes. A chaque fois, exposés, documents, diapositives viennent nourrir la réflexion et susciter la discussion.

L'après-midi du deuxième jour, les rapporteurs des différents groupes présentent leurs conclusions. A noter en particulier la notion d'hétérogénéité du trafic cycliste, qui ne devrait jamais être exclu de la route lorsqu'il bénéficie d'aménagements particuliers. La catégorie juridique des cycles (qui regroupe vélos et cyclomoteurs) est insatisfaisante : seuls les vélomoteurs avec pédalier non débrayable - type Vélosolex - devraient en faire partie, alors que les cyclomoteurs devraient redevenir les petites motocyclettes qu'ils sont en réalité. Autre constatation : transports publics, deux roues et déplacements à pied font partie d'une même chaîne qui est, selon la formule traditionnel-

le, aussi solide que son maillon le plus faible ; il faut en particulier doter les gares et arrêts de transports publics de places de stationnement pour les vélos, autant que possible couvertes voire fermées.

Le samedi matin, une visite de différents aménagements pour cyclistes était organisée, soit à vélo soit en bus. Des policiers n'hésitaient pas à interrompre le trafic dans les deux sens sur une route cantonale pour permettre les photographies !

Le premier soir, un spectacle à l'intention des participants se tenait dans un petit théâtre de la vieille ville. Un chansonnier viennois brocarda férocement l'automobile, et certains des sérieux conférenciers du jour mirent en scène et en chansons les travers de la planification du trafic et de ses promoteurs.

Une conception très germanique, comme l'on voit, dans la qualité de l'organisation comme dans le sens de l'humour. A l'image de la force respective des milieux intéressés au vélo, la Suisse romande n'était que fort peu présente (Genève exceptée). Sans doute faudra-t-il une rencontre en terre francophone pour stimuler l'intérêt.

ZURICH Ursula Koch, à grand feu

(cfp) Elue comme socialiste dans une municipalité qui ne souhaitait pas sa venue, placée à la tête d'une direction délicate, celle des travaux publics, succédant à un radical non réélu, la zurichoise Ursula Koch est entrée en fonction au moment où un drame meurtrier (quatre morts et un blessé grave) éclaboussait son département. Pressée de donner son avis à la télévision, peu après son entrée en fonction, Ursula Koch l'a donné franchement, ce qui a fort déplu au Parti radical de la ville de Zurich. Un rapport a été demandé par le groupe radical du Conseil communal de Zurich. Il a été livré dans les délais à la Commission de gestion. Par décision de cette commission il vient d'être rendu public : Ursula Koch relève ce qu'el-

le a découvert en entrant en fonction. C'est un acte d'accusation, n'en déplaise à la *Neue Zürcher Zeitung*.

Le rapport Koch, tel qu'il a été analysé par la presse zurichoise, fait découvrir un département souffrant d'un manque chronique de personnel pour exécuter les tâches fixées par la législation, et un chef de département fidèle à ses options politiques, qui réduisait les effectifs à chaque occasion sans trop se préoccuper de l'exécution des travaux incombant à sa direction : contrôle de la sécurité des

ascenseurs, retards dans les services de la police des constructions malgré des heures supplémentaires insensées, deux exemples parmi d'autres. Le climat de travail était mauvais ; malgré les démissions, le chef continuait, semble-t-il, de rester insensible. Il multipliait les demandes de rapports écrits, ce qui retardait encore l'exécution des travaux courants.

U. Koch a-t-elle eu tort de rédiger elle-même le rapport demandé ? Dans des cas semblables, il est plus courant de donner un mandat à une personne extérieure à l'administration, quitte à prendre ensuite des distances à l'égard du rapport déposé. Nous avons donc affaire à une situation nouvelle. Ursula Koch fait preuve de courage ; elle dérange.

Depuis quelques jours, *China Daily*, quotidien en langue anglaise de *Beijing*, est en vente en Suisse. Il s'agit d'une édition paraissant à Londres avec de la matière transmise par satellite, ce qui garantit la "fraîcheur" de la marchandise.

Le bimestriel *Steinbock* (Bouquetin), du canton de Nidwald, va disparaître. Ce magazine du parti socialiste paraissait depuis 1974. Sa disparition menace le magazine lucernois *Klatz* car il y avait des pages communes.

On trouve des éditions "pirates" de livres sur les marchés suisses allemands. Les procédés modernes d'impression facilitent l'édition de tels ouvrages au détriment bien sûr des auteurs et des éditeurs.

ECHOS DES MEDIAS

L'administration de la ville de Berne publie un bulletin d'information *Bern intern* diffusé selon le procédé "boule de neige". Moins de 250 exemplaires sont imprimés chaque jeudi. Les destinataires font tirer ensuite le nombre d'exemplaires qu'ils jugent pour eux nécessaire.

Le bulletin de la Société suisse des sciences de la communication et des mass media a consacré l'essentiel de sa première édition de l'année aux radios locales. On peut y lire, que les membres du groupe de travail chargé de suivre les essais, estiment le crédit annuel de 300 000 francs, qui lui est alloué, comme insuffisant pour mener à bien leur tâche.

CENTRE POUR REQUERANTS D'ASILE DE COINTRIN Un journaliste se déguise en "tête de Turc"

(*mam*) La méthode Wallraff fait des émules : déguisé en requérant d'asile turc, un journaliste du *Courrier* s'est laissé "interner" pour un week-end au Centre d'accueil de Cointrin. Dans une récente édition (DP 830), nous demandions "plus de transparence" au sujet de cette institution, que certains n'hésitent pas à qualifier d'illégale. A lire le récit que livre Patrice Mugny dans *Le Courrier* et *La Liberté* du 10 septembre, il semble que les craintes émises par les organismes qui défendent le droit d'asile soient largement fondées, et ceci malgré les déclarations rassurantes du Conseil d'Etat genevois.

Usant d'un habile stratagème destiné à faire croire qu'il a détruit son faux passeport et son billet dans l'avion qui l'amenait de Turquie, Ali (pseudonyme de P. Mugny) se présente à la douane de l'aéroport le samedi 6 septembre aux environs de 13 heures 15. "Je Turc, demande l'asile politique", articule-t-il avec un accent soigneusement étudié. La première réaction de l'officier de service est plutôt agressive : "L'ambassade a autre chose à faire que de vérifier l'adresse de vos parents en Turquie, vous allez remonter dans le premier avion". Toutefois, s'étant présenté à la frontière, Ali ne peut pas être considéré comme immigrant illégal. Il va donc être transféré au Centre.

A aucun moment, les fonctionnaires de la douane ne s'enquêtent des raisons qui ont amené Ali à fuir son pays, bien qu'il ait tenté à plusieurs reprises de se lancer dans des explications. Dans la voiture qui l'emmène au Centre, l'inspecteur lui confie que la Suisse "ne peut accepter que ceux qui sont condamnés à mort". Même assurance de la part d'un garde du Centre qui affirme que 90 % des demandes d'asile sont rejetées ... de quoi frissonner. Heureusement (?) son collègue est persuadé que 90 % des demandeurs deviennent réfugiés statutaires. Même flou artistique au niveau de l'application du règlement : les policiers ne savent pas si Ali a le droit de téléphoner ou non.

Autre surprise et non des moindres : selon les statistiques récentes du Département de justice et police, le nombre de requérants devrait être d'une centaine par mois, soit plus de trois par jour. Or Ali passera 48 heures absolument seul dans le Centre. Où sont donc tous ces requérants ? A l'évidence, un premier tri doit être opéré à la frontière. Par qui ? Sur quelle base légale ? Ces questions restent sans réponse. Se basant sur l'enquête effectuée par la Coordination de défense du droit d'asile, le *Journal de Genève* du 20 août

86 avançait le chiffre de 70 % de requérants expulsés sans autre procédure, souvent avant même de parvenir au Centre. Ali demande aux divers policiers qui se succèdent s'il n'est pas trop difficile de ramener des gens à l'avion, surtout quand il y a des enfants. Réponse de l'un d'eux : "les deux premières centaines, j'ai eu quelques problèmes, depuis ça roule ...".

On se souvient qu'une des principales critiques adressées par les organismes d'entraide à l'encontre de ce Centre portait sur l'isolement des requérants, qui vivent coupés du monde extérieur sans possibilité de contact. Ali aura la chance d'assister à une visite de la Commission consultative pour la question des réfugiés. Lundi matin, la délégation précédée de trois conseillers d'Etat passera exactement dix minutes dans les locaux. Caché dans les toilettes de peur d'être reconnu, Ali-Mugny n'intéresse visiblement pas ces messieurs dont aucun ne demande à le rencontrer. Un peu plus tard arrive une dame porteuse des listes des avocats genevois et de certains organismes de défense du droit d'asile. Rédigées en français uniquement, ces listes sont d'abord réduites dans les armoires avant que l'officier de faction ordonne de les placarder. Ali aura donc la chance de les consulter ... mais que dire de tous ceux qui l'ont précédé ? Comment se fait-il que les délégués de la Commission consultative qui viennent de visiter les lieux n'aient apparemment pas remarqué l'absence de ces listes ?

Aux environs de onze heures ce lundi matin, la supercherie finit par être découverte. Patrice Mugny aura donc passé un peu moins de 48 heures dans la peau d'un requérant, sans toutefois pouvoir en partager les angoisses. Car à la peur du refoulement s'ajoute immanquablement la pénible impression laissée par le confort très relatif du bâtiment d'attente, situé à 2-300 mètres de la piste principale de l'aéroport.

On imagine aisément la situation d'une famille avec un bébé. Les parents sont minces, la télévision fonctionne sans arrêt et les toilettes ont des fuites.

Seul bon point à décerner au Centre de tri : le personnel. Bien que formés pour surveiller et non pour accueillir, les policiers de garde se sont tous montrés extrêmement sympathiques et chaleureux, l'un d'eux abordant même les problèmes moraux posés par l'existence des réfugiés sans aucune nuance de xénophobie. Voilà qui doit mettre du baume au cœur de tous ceux dont la sécurité, voire la survie dépendent réellement de leur passage dans ces lieux. Mais pour tous les autres, ceux qui n'auront même pas la "chance" de parvenir jusque là ?

Domaine Public

Hebdomadaire romand
18 septembre 1986
Vingt-troisième année

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon.

Point de vue : JeanLouis Cornuz.

Abonnements :

60 francs pour une année

20 francs jusqu'à fin 86

Administration, rédaction :

1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1.

Tél. 021 / 22 69 10

CCP 10-15527-9

Composition et maquette :

Domaine public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un véritable cauchemar

... Je vous disais : un sentiment de *consternation* en lisant le *Sankara* de Ziegler et J. Ph. Rapp ...

C'est que les chances de réussite de cet homme, qui semble honnête, lucide, intelligent, énergique, paraissent si minces !

Ziegler parle quelque part du "crédit presque désespéré que lui font les plus humbles"... Or je n'arrive pas à me défendre du sentiment que le *presque* est l'expression plus de l'optimisme inaltérable de Z. que d'une vue réaliste des faits. "La vie de Sankara, de sa famille, des principaux dirigeants du CNR est constamment menacée", écrit encore Ziegler. Ceci veut dire que Sankara se trouve confronté à l'alternative suivante : ou bien se laisser assassiner, comme Allende; ou bien créer une police toute puissante et installer un régime répressif, comme semble-t-il Castro - existe-t-il une troisième voie ? Peut-être. Après tout, le livre de Ziegler et de Rapp se propose précisément de rendre possible cette troisième voie, en suscitant des sympathies pour le Burkina-Faso et pour Sankara, et en ce qui me concerne, il y réussit fort bien. Malheureusement, il n'y a pas que les hommes. "La moyenne des pluies en 1983 était de 20 millimètres au Sahel. Or il faudrait 400 millimètres pour récolter plus que quelques tiges calcinées". Est-il bien sûr qu'il en ira différemment en 1993 ? Oui, si le Burkina-Faso reçoit l'aide nécessaire, lui permettant d'irriguer, d'engraisser les sols, de reboiser - et une aide *désintéressée*, ne visant pas à une exploitation "neo-colonialiste". Il faut espérer envers et contre tout ! En tout cas, il faut lire le livre de Ziegler (1).

A part quoi, à ne rien vous cacher, j'ai reçu un coup dont je doute que je ne me relève jamais.

Suite à l'affaire Paschoud, M. Werner (vous vous souvenez : Werner et Marejko, alias *Max et Moritz* : *De la misère intellectuelle et morale en Suisse romande*) s'est fendu d'un factum - dont les éditeurs, n'écoulant

que leur sens commercial, n'ont pas voulu - intitulé : *L'expression sanctionnée*.

Ca m'a pris là !

J'y ai appris qu'en Suisse romande, la presse est "uniformément et exclusivement orientée à gauche".

Parmi les innombrables sous-marins qui sillonnent les eaux des médias, "un nom (mérite) d'être mentionné, celui de Pierre Béguin, qui présida vingt ans durant aux destinées de la *Gazette de Lausanne*" !

Et dire que du temps où il refusait les annonces payantes du Mouvement contre les armes atomiques, je ne m'en étais jamais douté. Or c'est qu'il n'est pas seul : suite à son action sournoise et délétaire, c'est toute une série de *cryptos* qu'on trouve aux postes de commande : François Gross de *La Liberté* de Fribourg ; Jean-Marie Vodoz, Gaston Nicole - j'en passe et des meilleurs !

Je répète : la presse est *uniformément* et *exclusivement* orientée à gauche. Un véritable cauchemar ! Moi qui lis parfois le *Nouvelliste valaisan* (en rentrant d'Italie, à Bourg St. Pierre), là de nouveau, sans M. Werner, je n'y voyais que du feu. Ce que c'est, tout de même, que d'être un professeur à l'Université, et fils ou neveu ou petit-fils de professeur à l'Université, et beau-fils de professeur à l'Université (ces trucs-là, on croirait pas, c'est héréditaire, comme l'alcoolisme chez les Rougon-Macquart) ! On finit par être rompu aux techniques de la lecture au second degré ... de la polysémie !

Bien sûr, il faut encore une intelligence merveilleusement pénétrante.

En tout cas, vous voilà avertis : si vous ne vous en tenez pas au *Pamphlet*, à la rigueur à *La Nation*, vous allez être intoxiqués.

JC

(1) *Un nouveau pouvoir africain* par Jean Ziegler. Entretiens avec Jean-Philippe Rapp Favre éditeur 1986.

Sade au ciné

(ag) Avec un retard tout provincial passe sur les écrans de Suisse romande l'adaptation par Pasolini des "120 journées" de Sade. Il a fallu attendre l'abolition de la censure et un délai de prudence que s'imposèrent les exploitants de salles. Car les dispositions du Code pénal et la jurisprudence du Tribunal fédéral subsistent. On dit d'ailleurs que plainte a été déposée par un spectateur ; son instruction sera intéressante à suivre.

Deux questions à partir de cette projection publique : celle de la réception de l'oeuvre sadienne, celle de son sens quand elle est portée à l'écran, au coeur de la ville, à 14 h, à 16 h 30, à 18 h 30, à 20 h 30, plus les nocturnes du week-end.

LA RECEPTION

Le générique de Pasolini est accompagné, chose rare, d'une brève bibliographie. Elle renvoie uniquement aux dissertations, qui furent nombreuses dans l'après-guerre, quand Sade fut édité en France pour un public toujours plus large, alors que les tortures et les souffrances subies sous l'occupation étaient de mémoire immédiate. Paulhan, en 1946 déjà, s'en expliquait. La bibliographie pasolinienne ne remonte pas jusqu'au surréalisme, à Breton (Sade, persécuté par les pouvoirs politiques successifs, précurseur de Krafft - Ebbing ou de Freud, ayant la vertu poétique "de situer la peinture des iniquités sociales et des perversions humaines dans la lumière des fantasmagories et des terreurs de l'enfance").

Mais, si on relit ce qu'écrivait Blanchot - c'est à cette période que Pasolini nous renvoie - on ne peut qu'être surpris, rétrospectivement, du sens aigu de l'interdit et de la transgression qui était encore ressenti.

"Et de même, si après tant d'années *Justine et Juliette* continue à nous paraître le livre le plus scandaleux qui puisse se lire, c'est que le lire n'est presque pas possible, ce que, par l'auteur, par les éditeurs, avec l'aide de la Morale universelle, toutes les mesures ont été prises pour que ce livre reste un secret, une oeuvre parfaitement illisible, illisible aussi bien par son étendue, sa composition, ses ressassements que par la vigueur de ses descriptions et l'indécence de sa férocité qui ne pouvaient que le précipiter en enfer. Livre scandaleux, car,

de ce livre, on ne peut guère s'approcher, et personne ne peut le rendre public. Mais livre qui montre aussi qu'il n'y a pas de scandale là où il n'y a pas de respect, et que là où le scandale est extraordinaire, le respect est extrême" (*Lautréamont et Sade*, p.18, éd. de Minuit).

Mais, dix ans plus tard, la banalisation était déjà triomphante. *Justine* en 1973 paraît dans le Livre de poche Hachette. *Les 120 journées de Sodome* sortent en 10/18 etc. Puis vint non pas l'illustration, mais la mise en image (bande dessinée par Crepax, film par Pasolini). Géographiquement, les frontières ont été abolies aussi, même en Suisse romande, avec le décalage horaire provincial. Banalisation complète donc.

LE SENS

Lorsque Todorow, qui défendit le structuralisme, définissait, après une évolution de pensée complète, ce qu'il appelle la critique dialogique, qui, après mise en valeur du sens de l'oeuvre, porte sur elle des jugements de valeur, il donnait cet exemple, (rapporté dans DP) : "je dirai qu'aujourd'hui Sade est inacceptable".

Mais alors, Sade à l'écran ?

La transposition de Pasolini est relativement fidèle, notamment le dédoublement du récit entre un présent vécu et un passé rapporté par les maquerelles. Mais cette transposition a aussi ses inévitables limites : celle de la décence et du refus de faire de la pornographie *hard*, celle des censures de Pasolini lui-même qui gomme le recrutement de victimes dans les plus hautes couches so-

ciales, ou l'inceste, ou la profanation de la fécondité. Impossible aussi pour lui de transcrire fidèlement une oeuvre écrite qui s'achève en une sèche et maniaque nomenclature, souvent commentée par l'auteur lui-même parlant de lui à la deuxième personne ("souvenez-vous de mieux voiler dans le commencement ce que vous allez décrire ici").

Passons donc sur la forte consommation d'hémoglobine et de chocolat noir ! Ce n'est pas cela qui rend le film insoutenable.

Pasolini exploite la mise en scène, théâtrale, voulue par Sade : le lieu clos, l'ordre des récits, le "tableau" que constituent les auditeurs groupés et attentifs. Car la théâtralisation lui permet de mieux exprimer sa religiosité. Le monde clos - selon une figuration mille fois usée - devient réduction de l'univers humain, qui connaît la souffrance, la souillure (ah ! dans *Salo*, ce baiser putride !), le sang, la mort. Pasolini souligne fortement : la troisième partie est intitulée "le cercle d'enfer", et les chaudières de supplice sont, on ne peut plus, imagerie d'un enfer d'Epinal.

La souffrance, d'inutile et d'absurde, change de sens quand elle est placée sous un regard. Or les bourreaux pasoliniens n'usurpent pas seulement le pouvoir de tout faire, d'être acteur du mal, mais surtout de voir, à distance (scéniquement avec des jumelles) le mal infligé. Cette mise à distance est moins une manière habile d'édulcorer les scènes de torture qui, en premier plan, seraient devenues grandguignolesques, qu'une transposition religieuse et profanatoire du regard d'en-haut.

Le défi sacrilège de l'oeuvre sadienne est ainsi retourné. Sade, par le crime impuni, veut faire constater que le ciel est vide. Pasolini dans un théâtre dérisoire réinstalle, quelque part, en haut, le regard sur la souffrance.

Margré les précautions que croyait prendre Blanchot, le défi sadien semble épuisé. Sade aura certes encore ses lecteurs attentifs. Mais il est en poche, au ciné, et grâce à Pasolini, à moitié sanctifié. L'exigence du rationnel, aujourd'hui quand certaines formes de la religiosité légitiment le sang versé, exige d'autres défis.